

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **2<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025**, à la salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction générale et au greffe

Il est donc procédé comme suit :

**2025-200**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 10.5 Décompte progressif numéro 1 – Excavation Lyndon Betts – Terrains de pickleball;  
11.5 Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) – Autorisation de signature de l'entente de services pour le recyclage des appareils de réfrigération et de congélation conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel;

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait des points suivants :

- 7.1 Adoption du règlement 2025-400 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources);
- 7.2 Adoption du règlement 2025-401 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources);
- 7.3 Adoption du règlement 2025-402 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources);
- 7.4 Adoption du règlement 2025-403 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-119 – Règlement sur les permis et certificats;

- 7.5 Adoption du règlement 2025-404 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-120 – Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction;
- 7.6 Adoption du règlement 2025-405 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-121 – Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;
- 7.7 Adoption du règlement 2025-406 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-1225 – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES  
DU LUNDI 2 JUIN 2025 À 18 h 30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2025;
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;
- 4. CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Suivi de Rachel Dubois, technicienne en relation avec le milieu du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) sur la résolution 2025-128 pour divers travaux de réfection et de mise à niveau;
  - 4.2 Remerciements de la Chorale l'Escaouette pour l'aide financière reçue de la part de la Ville de Val-des-Sources;
- 5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES**
- 6. DEMANDE D'APPUI**
  - 6.1 Contribution pour Place aux jeunes des Sources 2025-2026;
  - 6.2 Aide financière pour l'activité de l'athlétisme de l'école secondaire de l'Escale;
  - 6.3 Demande d'appui – Évènement Gagne ton Ciel 2025;
- 7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

REPORTÉ

  - 7.1 Adoption du règlement 2025-400 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources);

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>REPORTÉ</b> | 7.2 Adoption du règlement 2025-401 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources);      |
| <b>REPORTÉ</b> | 7.3 Adoption du règlement 2025-402 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-117 – Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources); |
| <b>REPORTÉ</b> | 7.4 Adoption du règlement 2025-403 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-119 – Règlement sur les permis et certificats;                                      |
| <b>REPORTÉ</b> | 7.5 Adoption du règlement 2025-404 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-120 – Règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction;       |
| <b>REPORTÉ</b> | 7.6 Adoption du règlement 2025-405 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-121 – Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;                         |
| <b>REPORTÉ</b> | 7.7 Adoption du règlement 2025-406 – Règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources modifiant le règlement 2006-122 – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;   |

## **8. ADMINISTRATION ET FINANCE**

- 8.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de mai 2025;
- 8.2 Cession – correction pour l'acquisition d'un terrain du Club de Tir à l'Arc (lots 3 192 367 et 3 564 042);
- 8.3 Mandat à Mission logement pour étude du marché résidentiel à Val-des-Sources;
- 8.4 Achat d'un terrain à Centre récréatif d'Asbestos inc (Aréna Connie Dion);

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

## **10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Embauche d'Emy Blanchet et Charlie Blanchet comme éducatrices spécialisées au camp de jour;
- 10.2 Octroi d'un mandat pour services professionnels à T.P. Technologue professionnel pour un plan d'aménagement de la bibliothèque;
- 10.3 Embauche du personnel pour le service des Loisirs, Culture et Vie communautaire pour la saison estivale 2025;
- 10.4 Demande de soutien financier – Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour – Autorisation de signature;

**AJOUT**

- 10.5 Décompte progressif numéro 1 – Excavation Lyndon Betts – Terrains de pickleball;

**11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 11.1 Rapport d'émission des permis pour les mois d'avril et mai 2025;
- 11.2 Dérogation mineure visant le 151, rue Des Ruisseaux;
- 11.3 Dérogation mineure visant le 268, 15<sup>e</sup> Avenue;
- 11.4 Demande de travaux de rénovations extérieures dans un secteur affecté par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 272, boulevard Saint-Luc;

**AJOUT**

- 11.5 Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) – Autorisation de signature de l'entente de services pour le recyclage des appareils de réfrigération et de congélation conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel;

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12.1 Embauche de Sarah-Maude Couture et Olivier Dufort comme étudiants à la prévention incendie - Été 2025;
- 12.2 Nomination de Matthieu Roy comme lieutenant éligible au service de sécurité incendie;

**13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

**14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

**2025-201**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 mai 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que rédigé.

Adoptée

**4. CORRESPONDANCE**

Suivi de Rachel Dubois, technicienne en relation avec le milieu du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) sur la résolution 2025-128 pour divers travaux de réfection.

Remerciements de la Chorale l'Escaouette pour l'aide financière reçue de la part de la Ville de Val-des-Sources;

## **5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Monsieur André Beaumier s'interroge sur la personne qui occupe le rôle de commissaire économique pour la Ville de Val-des-Sources.

Monsieur Mario Leblanc remercie chaleureusement la Ville de Val-des-Sources pour sa contribution financière pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Société d'Histoire.

## **6. DEMANDE D'APPUI**

### **2025-202**

#### **CONTRIBUTION POUR PLACE AUX JEUNES DES SOURCES 2025-2026**

**CONSIDÉRANT** que Le Carrefour jeunesse emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs, en collaboration avec plusieurs partenaires et organisations de la région offre le programme Place aux jeunes depuis déjà plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que Place aux jeunes vise à attirer, accueillir et enracer les jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans souhaitant s'établir sur le territoire de la région des Sources;

**CONSIDÉRANT** que les activités offertes ont pour objectif de faire découvrir les multiples opportunités qu'offre la région et de renforcer leur choix de choisir la région des Sources comme milieu de vie;

**CONSIDÉRANT** l'offre de partenariat déposé par le Carrefour jeunesse emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs en tant que partenaire collaborateur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources contribue financièrement au programme Place aux jeunes des Sources 2025-2026 comme partenaire collaborateur pour un montant de 600 \$.

**QUE** cette contribution soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

### **2025-203**

#### **AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ DE L'ATHLÉTISME DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'école secondaire de l'Escale pour une aide financière pour le financement des collations, les prix de présence et les médailles lors de la journée d'athlétisme du 20 mai 2025, offerte aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année des écoles primaires de la MRC des Sources;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette la somme de 500 \$ à titre d'aide financière à l'école secondaire de l'Escale pour l'organisation d'une journée d'athlétisme le 20 mai 2025 pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année des écoles primaires de la MRC des Sources.

**QUE** cette aide financière soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

**QUE** cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

## **2025-204**

### **DEMANDE D'APPUI – ÉVÈNEMENT GAGNE TON CIEL 2025**

**CONSIDÉRANT** que l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie organise l'évènement Gagne ton ciel à la Place de la Traversée et dans le puits minier de la mine Jeffrey;

**CONSIDÉRANT** que l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie sollicite un soutien financier à la Ville de Val-des-Sources pour l'organisation de l'évènement Gagne ton ciel qui aura lieu le samedi 19 juillet 2025 afin d'amasser des fonds pour les personnes atteintes de sclérose en plaques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie à tenir son évènement Gagne ton ciel à la Place de la Traversée.

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 500 \$ à l'Association de la sclérose en plaques de l'Estrie pour l'organisation de l'évènement Gagne ton ciel.

**QUE** cette somme soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

**QUE** cette somme soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

## **7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-400 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115 – PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES)**

Le point est reporté

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-401 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116 – RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES)**

Le point est reporté

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-402 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-117 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS (MAINTENANT VAL-DES-SOURCES)**

Le point est reporté

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-403 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-119 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Le point est reporté

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-404 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-120 – RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Le point est reporté

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-405 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-121 – RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

Le point est reporté

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-406 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES SOURCES MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-122 – RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Le point est reporté

**8. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**2025-205**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2025**

Après études et vérifications des listes des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mai 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

**MAI 2025**

- Administration municipale	1 559 467,90 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois de <b>MAI 2025:</b>	1 559 467,90 \$

Adoptée

**2025-206**

**CESSION – CORRECTION POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DU CLUB DE TIR À L'ARC (LOT 3 192 367 et 3 564 042)**

**CONSIDÉRANT** que le club de Tir-a-l 'arc a vendu à la ville de Val-des-Sources le lot 3 171 604 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Richmond aux termes d'un acte de vente signé le 8 juin 2023 devant Me Katerine GAUTHIER, notaire, laquelle vente a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond sous le numéro 28 071 149;

**CONSIDÉRANT** que les lots 3 192 367 et 3 564 042 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Richmond auraient dû également être vendus dans le même acte de vente pour le même prix et aux mêmes conditions et qu'il s'agit d'une erreur de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de signer un acte de cession-correction à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu:

**QUE** la Ville de Val-des-Sources signe avec le club de Tir-a-l'arc un contrat de cession-correction pour céder à la ville les lots 3 192 367 et 3 564 042 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Richmond afin de corriger cette omission, le tout aux frais de la ville de Val-des-Sources.

**QUE** le maire et le greffier sont autorisés à signer l'ensemble des documents liés à cette transaction.

Adoptée

#### **2025-207**

#### **MANDAT À MISSION LOGEMENT POUR UNE ÉTUDE SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL À VAL-DES-SOURCES**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Val-des-Sources connaît présentement un développement résidentiel en effervescence;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun d'avoir un portrait sur le développement résidentiel à Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme Mission logement (Centre Technologique de Recherche sur le Logement - CTRL);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources confie à Mission logement (Centre Technologique de Recherche sur le Logement - CTRL) la réalisation d'une étude sur les perspectives du marché immobilier résidentiel sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources pour un montant de 17 000 \$ plus taxes;

**QUE** cette étude comprendra, sans s'y limiter :

- une enquête citoyenne,
- un rapport sur les perspectives du logement,
- une analyse de la typologie et des valeurs marchandes des types de grandeurs (selon les superficies moyennes des unités),
- une analyse des revenus des ménages,
- une analyse de l'inoccupation et des besoins,
- une estimation des besoins en logement actuel et futur en habitation locative
- un état des prix des loyers,
- quatre rapports sommaires semestriels portant sur les tendances de l'évolution des loyers marchands et de l'abordabilité par rapport aux revenus

Adoptée

#### **2025-208**

#### **ACHAT D'UN TERRAIN À CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS INC (ARÉNA CONNIE DION)**

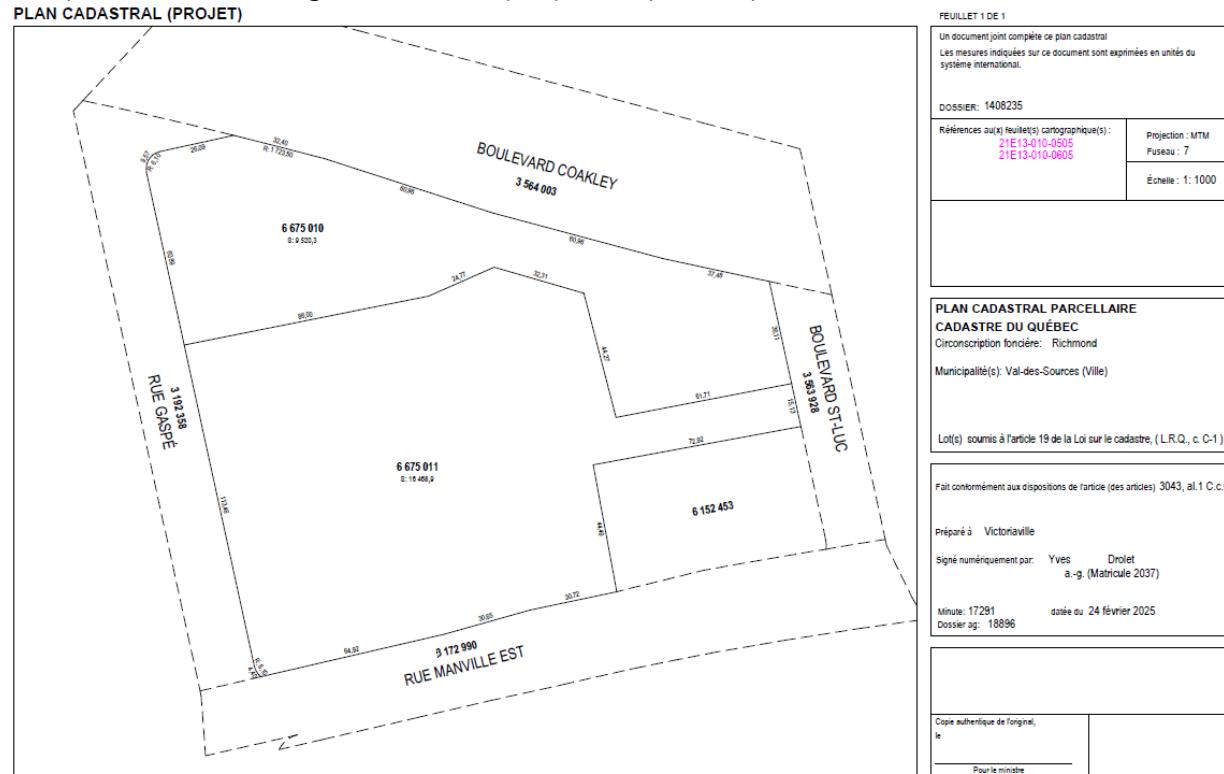
**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a aménagé plusieurs infrastructures (maisonnette d'accueil, Camion 200 tonnes, station de vidange pour VR, parc canin) sur le terrain propriété du Centre récréatif d'Asbestos inc. (aréna Connie-Dion);

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources aménage des terrains de pickleball sur le terrain, propriété du Centre récréatif d'Asbestos inc. (Aréna Connie-Dion);

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de régulariser la situation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la ville de Val-des-Sources acquière pour un montant de 80 000 \$ le lot 6 675 010 tel que montré à la figure suivante préparée par l'arpenteur Yves Drolet :



**QUE** le maire et le greffier soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

## 9. TRAVAUX PUBLICS

## 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**2025-209**

**EMBAUCHE D'EMY BLANCHET ET DE CHARLIE BLANCHET COMME ÉDUCATRICES SPÉCIALISÉES AU CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'avoir deux ressources en éducation spécialisée pour le camp de jour de la saison estivale 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'AUTORISER** l'embauche d'Emy Blanchet ainsi que de Charlie Blanchet comme éducatrices spécialisées du camp de jour pour la saison estivale 2025.

**QUE** le salaire soit celui prévu à la politique de rémunération des employés du service Loisirs, Culture et Vie communautaire.

Adoptée

**2025-210**

**OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS À SERVICE ARCHITECTURAUX ET TECHNIQUES DUPUIS INC. (SATD) POUR UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CULTUREL VAL-DES-SOURCES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources souhaite réaménager la bibliothèque en Espace Culturel;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a demandé des soumissions à deux firmes de designer pour le mandat de réalisation d'un plan d'aménagement de l'Espace culturel (bibliothèque);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources octroie le mandat à Services Architecturaux et Technique Dupuis inc (SATD) pour la réalisation d'un plan pour le réaménagement de la bibliothèque en Espace Culturel au montant de 7 430,50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**2025-211**

**EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE 2025**

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel étudiant pour la période estivale 2025 au service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'AUTOSIER** l'embauche du personnel étudiant suivant au service des Loisirs, Culture et Vie communautaire pour la période estivale 2025.

<b>Employé</b>	<b>Titre d'emploi</b>
<b>Anne Catherine Fortier</b>	Coordonnatrice du Camp de jour
<b>Maricia Proulx</b>	Animatrice en chef camp de jour
<b>Justine Allison</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Mahélie Boulet</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Marolee Fréchette-Bouchard</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Élodie Yergeau</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Léa Raiche</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Juliette Laroche</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Florence Pinard</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Laurence Allison</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Angélique Paquette</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Olivia Boutin</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Marilie Marcotte</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Thomas Bégin</b>	Animateur Camp de jour
<b>Anthony Plourde</b>	Animateur Camp de jour
<b>Sarah Jeanne Dion</b>	Animatrice Camp de jour
<b>Cloé Grimard-Wisley</b>	Coordonnatrice piscine
<b>Toméï Lauzière</b>	Sauveteur National
<b>Danaé Roy</b>	Sauveteur National
<b>Delhia Champagne</b>	Sauveteur National
<b>Élisa Roy</b>	Assistante Sauveteur
<b>Rose Ellie Nault</b>	Assistante Sauveteur
<b>Salomé Roy</b>	Assistante Sauveteur
<b>Melody Lapointe</b>	Bibliothécaire
<b>Annabelle Blanchet</b>	Aire d'accueil
<b>Amédée Darveau</b>	Aire d'accueil

**QUE** le salaire soit celui prévu à la politique de rémunération des employés du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire.

Adoptée

**2025-212**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande, pour un soutien financier en Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour, est faite à Conseil Sport Loisir Estrie;

**CONSIDÉRANT** que madame Martine Côté est désignée comme directrice Loisirs, Culture et Vie communautaire à la Ville de Val-des-Sources et que c'est elle qui fait les demandes de soutien financier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'AUTORISER** madame Martine Côté, directrice Loisirs, Culture et Vie communautaire à la Ville de Val-des-Sources, à signer la demande d'aide financière Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour auprès de Conseil Sport Loisir Estrie.

Adoptée

**2025-213**

**DÉCOMpte PROGRESSIF NUMÉRO 1 – EXCAVATION LYNDON BETTS – TERRAINS DE PICKLEBALL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a octroyé le contrat des travaux d'aménagement de terrains de pickleball à l'entreprise Excavation Lyndon Betts au montant inscrit à la soumission de 241 200 \$ plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Excavation Lyndon Betts a déposé un premier décompte progressif pour les travaux exécutés au 31 mai 2025 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources approuve le décompte progressif numéro 1 au montant de 148 649 \$ taxes incluses, incluant la retenue de 10 % pour les travaux d'aménagement de terrains de pickleball exécutés au 31 mai 2025 par l'entreprise Excavation Lyndon Betts.

Adoptée

**11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2025**

MOIS	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
JANVIER	12	188 102 \$	188 102 \$
FÉVRIER	11	911 500 \$	1 099 602 \$
MARS	23	4 534 197 \$	5 633 799 \$
AVRIL	14	2 758 032 \$	8 391 831 \$
MAI	71	1 413 436 \$	9 805 267 \$

**2025-214**

**DÉROGATION MINEURE VISANT LE 151, RUE DES RUISEAUX**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant le 151, rue Des Ruisseaux;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est à l'effet d'autoriser :

- Autoriser l'implantation de bâtiment complémentaire en cour avant;
- Autoriser une superficie de bâtiment complémentaire de 150 m<sup>2</sup> au lieu de 65 m<sup>2</sup> tel qu'actuellement autorisé en zone 132-PAE.

**CONSIDÉRANT** la parution d'un avis public le 15 mai 2025 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé d'accepter celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour le 151, rue des Ruisseaux à l'effet d'autoriser l'implantation de bâtiment complémentaire en cour avant et également autoriser une superficie de bâtiment complémentaire de 150 m<sup>2</sup> au lieu de 65 m<sup>2</sup> tel qu'actuellement autorisé en zone 132-PAE.

Adoptée

## **2025-215**

### **DÉROGATION MINEURE VISANT LE 268, 15<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant le 268, 15<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est à l'effet d'autoriser :

- Autoriser une marge de recul latérale de 1,79 m au lieu de 2,00 m tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 124-R issu du règlement de zonage 2006-116.

**CONSIDÉRANT** la parution d'un avis public le 15 mai 2025 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé d'accepter celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour le 268, 15<sup>e</sup> Avenue à l'effet d'autoriser une marge de recul latérale de 1,79 m au lieu de 2,00 m tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 124-R issu du règlement de zonage 2006-116.

Adoptée

## **2025-216**

### **DEMANDE DE TRAVAUX DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 272, BOULEVARD SAINT-LUC**

**CONSIDÉRANT** la demande de travaux de rénovation de la verrière pour l'immeuble sis au 272, boulevard Saint-Luc;

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble est considéré comme bâtiments d'intérêt patrimoniaux au plan d'urbanisme de la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT** que la verrière représente davantage l'époque de la construction, mais que l'immeuble a été rénové depuis les dernières années et ne possède plus autant d'éléments patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé d'accepter celle-ci sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources approuve les plans de rénovation sous les conditions que les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur ne soient pas un bardage de vinyle;

**QUE** la galerie, ses fenêtres et son revêtement s'agencent avec le reste du bâtiment principal.

**QUE** si des éléments peuvent être sauvés, comme la crémaillère en haut des murs et autres éléments, que le propriétaire s'engage à les préserver dans la mesure du possible.

Adoptée

## **2025-217**

### **SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION DES APPAREILS COMMERCIAUX (SORAC) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LE RECYCLAGE DES APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CONGÉLATION CONÇUS ET DESTINÉS À UN USAGE COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL**

**CONSIDÉRANT** que la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) est responsable du programme de recyclage des appareils de réfrigération et de congélation conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel dans l'ensemble du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources, via son Écocentre, recueille les appareils de réfrigération et de congélation pour le secteur résidentiel;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources désire offrir le service de collecte des appareils de réfrigération et de congélation destinés à un usage commercial ou institutionnel et que pour ce faire, il est opportun de signer une entente de services avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur Inspection et Environnement, Patrick Parenteau, à signer l'entente de services avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour le recyclage des appareils de réfrigération et de congélation conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel.

Adoptée

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **2025-218**

### **EMBAUCHE DE SARAH-MAUDE COUTURE ET OLIVIER DUFORT COMME ÉTUDIANTS À LA PRÉVENTION INCENDIE – ÉTÉ 2025**

**CONSIDÉRANT** les besoins en personnel étudiant pour la saison estivale 2025 pour la prévention incendie;

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues, le directeur du service de sécurité incendie a retenu deux candidatures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** Sarah-Maude Couture et Olivier Dufort soient embauchés comme étudiants à la prévention incendie pour la saison estivale 2025.

**QUE** le salaire soit celui prévu à la politique de rémunération des employés du service des incendies de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

**2025-219**

**NOMINATION DE MATTHIEU ROY COMME LIEUTENANT ÉLIGIBLE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir des lieutenants éligibles nommés pour combler l'absence temporaire des officiers en place;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Matthieu Roy a suivi sa formation pour être officier et serait un bon candidat pour un poste de lieutenant éligible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** monsieur Matthieu Roy soit nommé au poste de lieutenant éligible en date du 2 juin 2025 selon les conditions salariales établies à la politique des conditions de travail des pompiers du service de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

**13 PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur André Carignan souhaite avoir des éclaircissements sur le point 11.2 sur les grandeurs des bâtiments complémentaires.

Monsieur David Messier demande s'il y a un projet de joindre la piste cyclable de la ville avec le secteur des Trois-Lacs. Monsieur Messier trouve ce tronçon peu sécuritaire pour les gens qui font du vélo.

Monsieur Sylvain Blanchet demande des explications supplémentaires sur les points qui touchent les règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources.

Monsieur Aurélien Gainguia Kamdem souhaite faire une courte présentation de son projet de développement résidentiel sur le boulevard Morin. Monsieur Kamdem mentionne que l'investissement sera très profitable pour l'économie de la Ville de Val-des-Sources.

**14 AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller **Pierre Benoit** tient à féliciter monsieur Georges-André Gagné pour sa dernière séance en tant que directeur général de la Ville de Val-des-Sources. Le conseiller Benoit invite la population aux festivités de la fête de la Saint-Jean qui auront lieu cette année à la Place de la Traversée. En terminant, monsieur Benoit félicite les organisateurs de la journée de l'arbre qui a été, encore cette année, un grand succès.

Le conseiller **Jean Roy** remercie tous les joueurs et partenaires qui étaient au rendez-vous pour le tournoi de golf annuel du maire. Le conseiller Roy termine en félicitant également les organisateurs pour la journée de l'arbre.

La conseillère **Caroline Payer** a participé à une deuxième rencontre portant sur la création d'une Régie de l'énergie par les municipalités de la MRC des Sources.

La conseillère **Isabelle Forcier** mentionne avoir participé à une activité de la Société d'Histoire pour la remise de bourses par monsieur Gérard Veilleux pour souligner la persévérance scolaire de certains jeunes émérites de la Ville de Val-des-Sources. En terminant, la conseillère Forcier convie la population aux prochaines activités qui auront lieu ce samedi, soit Bouge pour la santé à l'aréna ainsi que le marché des petits entrepreneurs à la Place de la Traversée.

La conseillère **Andréanne Ladouceur** informe les citoyens du début du Marché public ce samedi à la Place de la Traversée ainsi que les Vendredis au Bord du Pit le 13 juin prochain.

Monsieur le maire **Hugues Grimard** souhaite souligner les 30 ans de la Société d'Histoire d'Asbestos. Monsieur le maire rend hommage à monsieur Georges-André Gagné pour son implication des vingt dernières années comme directeur général de la Ville de Val-des-Sources.

**15      LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2025-220  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 17.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, Directeur  
général et Greffier**